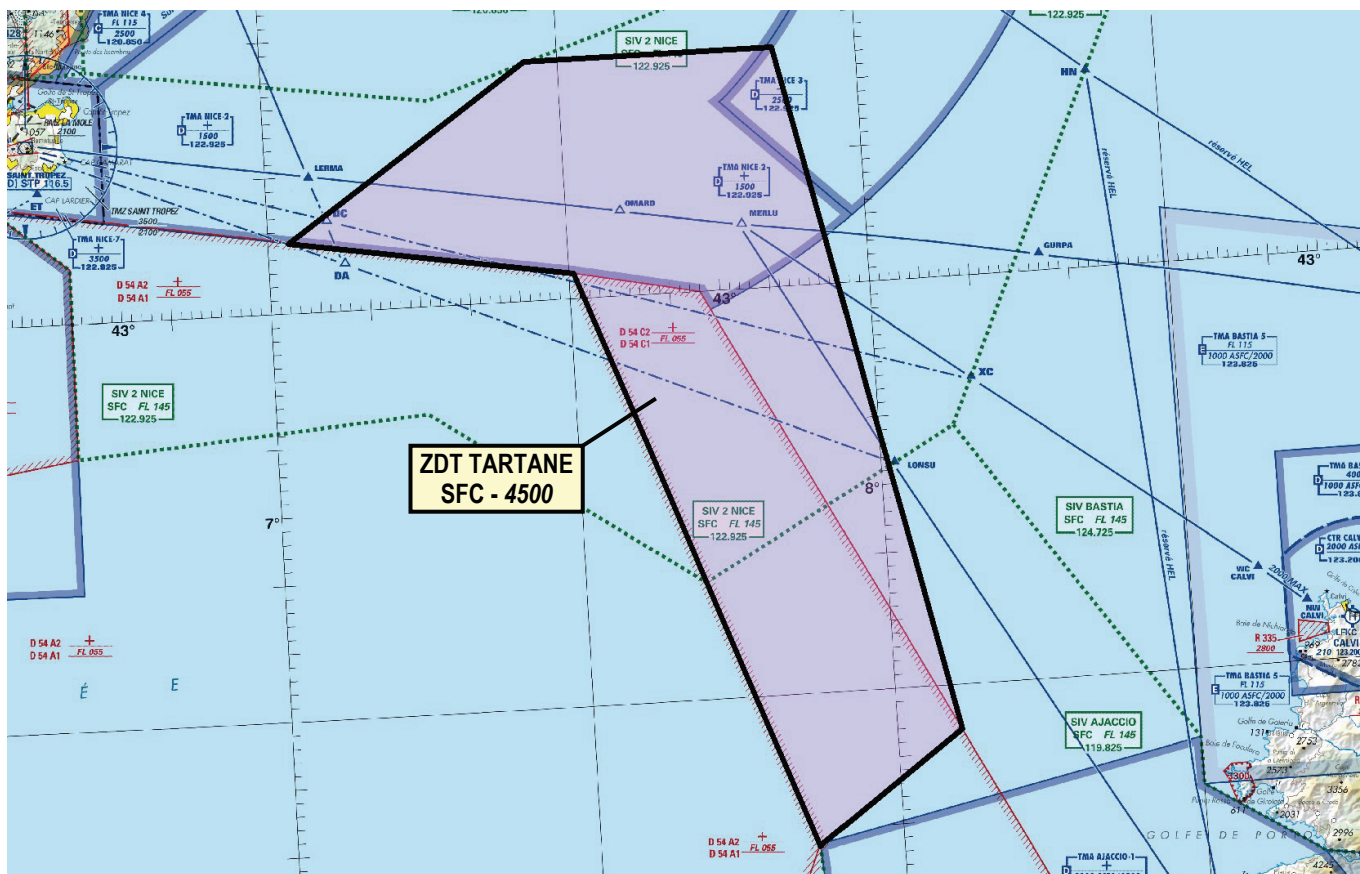


Objet : Création d'une zone dangereuse temporaire (ZDT) pour exercice TARTANE 2020 (FIR : Marseille LFMM)
En vigueur : Du 12 au 16 octobre 2020



Extrait carte au 1 / 500 000 OACI VFR édition 2020 IGN

ACTIVITÉ

Exercice de multi luttes surface / air.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable :

du 12 octobre, 1000 au 16 octobre, 0600
12-13 : 1 créneau de 4 heures (de jour), un créneau de 3 heures (de nuit)
13-14 : 1 créneau de 2 heures 30 minutes (de jour) et un créneau de 3 heures (de nuit)
14-15 : 1 créneau de 3 heures 30 minutes (de jour) et un créneau de 3 heures (de nuit)
15-16 : 1 créneau de 2 heures 30 minutes (de jour) et un créneau de 3 heures 30 minutes (de nuit).

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- Toulon APP: 126.325 MHz, 118.825 MHz
- CCMAR MED (FANNY) : 127.975 MHz 118.500 MHz 376.675 MHz
- Marseille INFO: 120.550 MHz
- Marseille CTL: Fréquences de contrôle
- Nice INFO : Fréquences de contrôle
- Ajaccio INFO : Fréquences de contrôle

STATUT

Zone dangereuse temporaire (ZDT) :

Lorsqu'elle est active, la ZDT coexiste avec les portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

SUP AIP N° 181/20**GESTIONNAIRE**

CCMAR MED.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : se conformer aux instructions des organismes de la circulation aérienne habituels.
L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans cette zone.

SERVICES RENDUS

CAM : l'ensemble des services de la CAM est rendu.

CAG : Pour les aéronefs autorisés à pénétrer dans la ZDT, les services de la circulation aérienne, correspondant à la classe d'espaces aériens contrôlés avec lesquels la ZDT interfère, sont fournis par les organismes de contrôle habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

43°17'35.00" N, 007°26'38.00" E
43°17'35.00" N, 007°51'38.00" E
42°26'44.00" N, 008°06'27.00" E
42°18'49.00" N, 007°51'38.00" E
43°01'50.00" N, 007°30'27.00" E
43°05'10.00" N, 007°02'01.00" E
43°17'35.00" N, 007°26'38.00" E

SFC / 4500FT AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Des activités complémentaires à celles indiquées en ZDT sont programmées dans les espaces aériens suivants :
LF-D 54 A1, A2 et A3 ;
LF-D 54 B1, B2 et B3 ;
LF-D 54 C1, C2 et C3 à l'exclusion des zones LF-P 62, LF-P 63, et de la zone LF-P 48 quand elle est activée par NOTAM.

ORGANISMES A CONTACTERAvant La mission:

PC Opérations de la BAN d'Hyères
LV Florian VILLETTE chef du PC OPS
Tel : 04 22 44 48 77
PNIA : 831.73.44.877

florian.villette@intradef.gouv.fr

Pendant La mission:

CCMAR MED : 04.22.42.89.17

PC Opérations TARTANE
Tel : 04 22 44 33 03 / 36 07
PNIA : 831.73.43 303 / 607

florian.villette@intradef.gouv.fr